

RGPP 2 : FREDERIC MITERRAND, UN « COLOSSE » AUX PIEDS D'ARGILE !

Englués dans leur fuite en avant de destruction des services publics, Nicolas Sarkozy et son gouvernement ont présenté, le 30 juin, un nouveau train de mesures, parmi lesquelles 100 000 nouvelles suppressions de postes[1], à mettre en oeuvre d'ici 2013.

ENTRE BATON....

Un ensemble de mesures, touchant l'ensemble de la Fonction publique, même si elles ne sont pas nouvelles, concerneront également le MCC, ses opérateurs mais aussi l'ensemble des structures culturelles : poursuite du non-remplacement des départs à la retraite avec un objectif de 10% de réduction des effectifs en administration centrale et de 1,5% par an chez les opérateurs ; externalisation de la filière ASM[2] ; suppression de 150 corps statutaires ; réduction de 10 % des dépenses d'intervention de l'État ; idem pour les dépenses de fonctionnement, via la mutualisation des formations, des systèmes d'information, des achats, de la communication et de la documentation ; dématérialisation des procédures d'instruction des demandes liées à l'urbanisme, notamment les déclarations de travaux et les demandes de permis de construire ; regroupement de la logistique des concours au sein d'un ou plusieurs «centres de services partagés pour la logistique des concours» ; réduction des surfaces utilisées par les agents,...

En ce qui concerne plus spécifiquement notre ministère, cinq mesures sont annoncées :

***Rationaliser et mutualiser des fonctions support en administration centrale et dans les services déconcentrés.**

***Simplifier les demandes de subventions et leur traitement.** A en juger par la complexité des dossiers des demandes de subvention, la multitude des pièces exigées, nous pouvons en douter.

***Développer la « performance et l'efficience » des opérateurs.** Il faut comprendre ici la baisse des coûts de fonctionnement et des effectifs et l'augmentation de leurs recettes propres. D'ici la fin de 2010, des audits seront conduits au Louvre, à Orsay et à Versailles.

***Simplifier les processus d'autorisation de travaux concernant les espaces et les sites protégés.** Ce qui va dans le sens d'une libéralisation de la gestion de ces espaces, credo récurrent des promoteurs et autres adeptes des constructions de propriétés faites au mépris de la réglementation.

***Mettre en place une instance de pilotage interministériel renforcé dont la vocation sera de faciliter l'accès au patrimoine culturel et de moderniser la gestion des archives de l'État.** Ce qui nécessitait manifestement la disparition d'une direction bien identifiée et à la vocation interministérielle reconnue !

Concernant les **mesures transversales** à l'ensemble de la Fonction publique, censées améliorer la vie des agents et le confort des usagers, penchons-nous sur la poursuite des mutualisations.

L'intention n'est pas nouvelle et il s'agit bien d'accélérer un processus qui, sous couvert de rationalisation, vise avant tout à réduire toujours plus les effectifs. Quitte à casser tout ce qui donne aujourd'hui pleinement satisfaction ! Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de dénoncer la mise en place des « plate formes Chorus », symbole même d'un ratage technique, fonctionnel et financier. Les

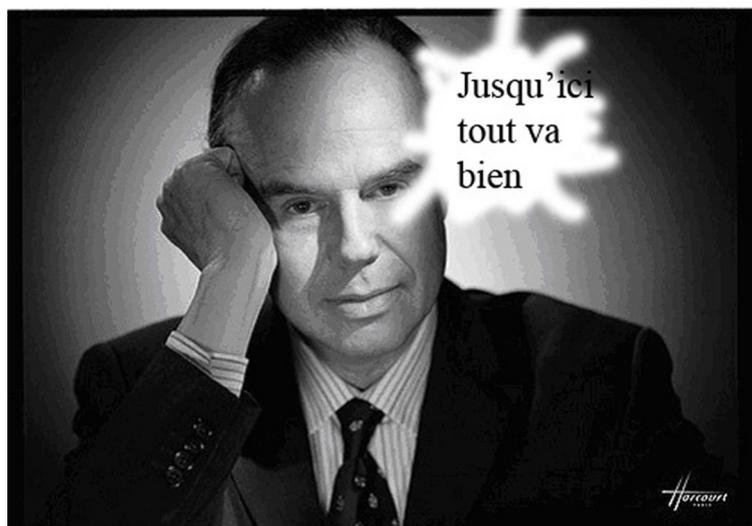
conséquences désastreuses aux Ministères de la Défense et de l'Education ont amplement confirmé nos craintes. Malgré l'évidence, le ministère a été incapable d'en tirer les conclusions qui s'imposaient. **Ainsi**, dans les DRAC, non seulement cette prétendue modernisation, menée à la hussarde, va profondément désorganiser le fonctionnement des services, mais en plus, elle va durablement pénaliser les usagers qui vont perdre leurs repères et vont devoir patienter pour que leur dossier soit traité. Pire, les économies envisagées ne seront même pas au rendez-vous.

Nous observons la même précipitation pour le raccordement au futur système d'information de l'opérateur national de paye (ONP). Cette réorganisation, qui sera achevée au plus tard le 1^{er} janvier 2013, concerne les DRAC et les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) hors Ile-de-France[3]. Elle se traduira par la mise en place, en administration centrale, d'un point unique de paye. Une circulaire du secrétariat général précise que « *la suppression des différents points de paye s'impose donc au ministère* », ce qui devrait avoir des conséquences sur le maintien des postes des agents concernés. Une note du bureau de l'emploi et de la rémunération indique que dès la fin du mois de septembre 2010, donc pour les salaires d'octobre, il sera nécessaire de faire les premières saisies qui permettront aux systèmes informatiques du ministère des finances de faire les transferts « *sans accroc* », ajoutant « *enfin, nous l'espérons tous!* ». De l'espoir, il en faudra en effet, car en cas d'erreur de saisies toujours possibles en raison de la difficulté des procédures, les salaires seront bloqués ! Une seconde série de saisies, plus complexe, devra de nouveau être faite fin octobre pour les salaires de novembre. Là aussi, toute erreur « *entraînerait des rejets de payes et des catastrophes pour vos agents* ».

...ET CAROTTE

Pour faire passer la pilule, le gouvernement a réitéré son engagement de restituer aux agents la moitié des économies générées par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Le nouveau ministre du budget, François Baroin, ose affirmer que cela a été le cas en 2009, alors que l'essentiel des revalorisations indemnitaires ne sont que la poursuite des acquis antérieurs. Nous savons ce qu'il faut penser de cet engagement puisqu'en même temps, le ministre du travail, semble t'il quelque peu disqualifié par ses pratiques, a annoncé le gel de nos salaires pour 2011 ! Pour l'instant, seuls profitent de ces largesses, les bénéficiaires de la Prime de Fonction et de Résultat, catégories de personnels ne figurant pas parmi les plus mal payés et les préfets qui se voient octroyer de primes autant faramineuses (jusqu'à 60000 euros) que scandaleuses.

D'autre part, nous attendons également que Nicolas Sarkozy tienne sa promesse de titulariser les contractuel-le-s dont abuse le ministère et qui participe à une précarité qui touche des centaines de personnes. Mais à l'évidence, celle-ci ne figure pas parmi les priorités à mettre en œuvre dans le cadre de la RGPP.



POURSUIVRE LE COMBAT

Le 2 juillet, la CGT Culture, le SNAC-FSU et SUD Culture Solidaires se sont rendus à l'invitation de Frédéric Mitterrand pour avoir des éclaircissements sur la politique culturelle qu'il entend défendre dans ce contexte de RGPP 2. Une nouvelle fois, nous avons eu le sentiment d'un véritable dialogue de sourds. Nous nous sommes trouvés face à un ministre inutilement agressif, sans arguments mais fortement persuadé qu'il constituait un rempart efficace apte à défendre son ministère et ses missions.

Les personnels connaissent parfaitement les effets néfastes de la RGPP sur leurs conditions de travail et la perte même du sens de leurs missions. Les structures culturelles, quel que soit leur champ d'intervention, connaissent des difficultés qui ne cessent de s'aggraver. Quant aux usagers, par ailleurs considérés comme des fraudeurs potentiels, le gouvernement a beau leur promettre que plus de 80% d'entre eux seront satisfaits de la qualité des services rendus au public, ils savent bien qu'ils doivent vivre chaque jour les conséquences d'une disparition croissante des services publics.

A l'évidence la défense du Ministère de la Culture et de la Communication passera par la mobilisation sans faille des organisations syndicales résolues, avec l'appui massif des personnels, des structures culturelles et des usagers, à combattre, si possible dans l'unité la plus large^[4], l'ensemble des conséquences désastreuses de la RGPP.

SUD Culture Solidaires, le 7 juillet 2010.

^[1] La fonction publique aura ainsi perdu au moins 150000 agents, soit 7% de ses effectifs.

^[2] Cette filière, l'une des plus combattives du ministère, semble celle qu'il faut abattre en priorité. L'exemple de l'internalisation particulièrement brutale des missions d'accueil et de surveillance de Fontainebleau en est un parfait exemple.

^[3] C'est chose faite depuis 2007 pour les six ENSA d'Ile-de-France.

^[4] Vous avez sans doute remarqué que, depuis quelques mois, notre organisation syndicale signe un certain nombre de communiqués dans le contexte d'une « intersyndicale » réduite à la CGT-Culture et au SNAC-FSU. Ce n'est pourtant pas faute d'essayer de proposer ces expressions à l'ensemble des organisations syndicales du MCC, qu'elles soient considérées comme représentatives ou non.